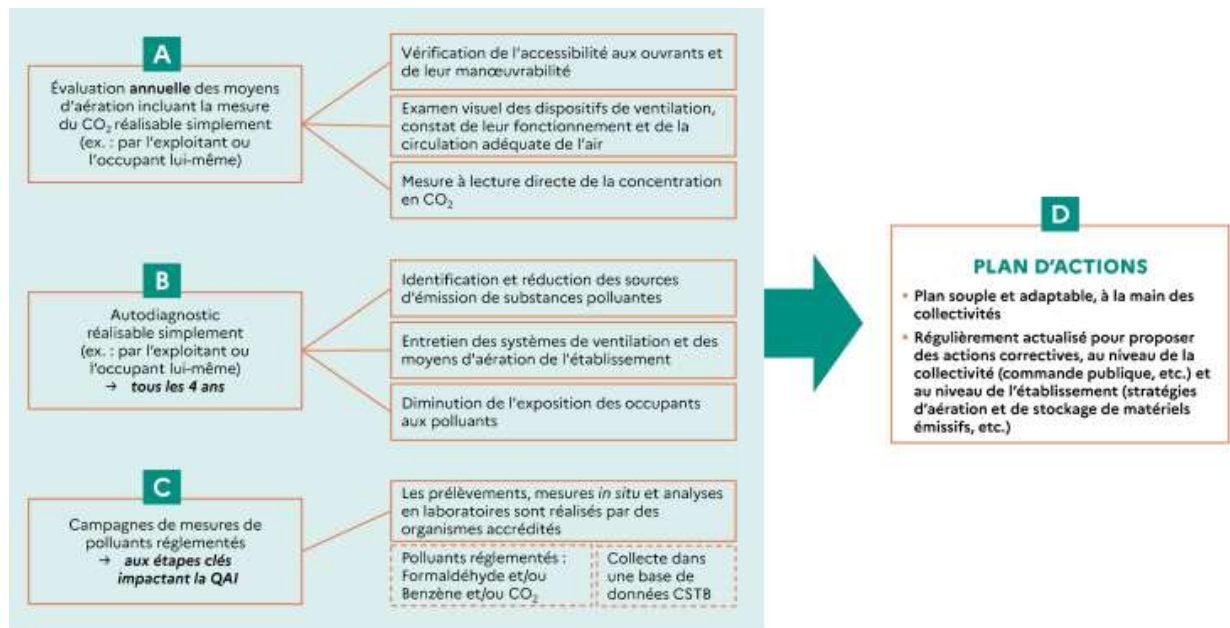


## Rappel de la réglementation

### Quels sont les objectifs de la réglementation ?

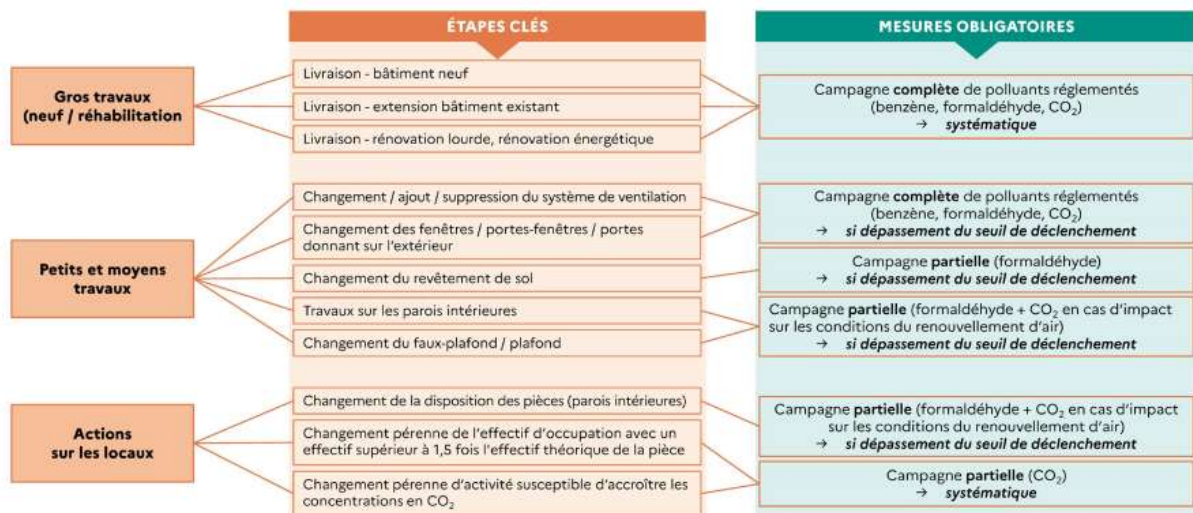
- Protéger les usagers
- Sensibiliser les usagers et les propriétaires gestionnaires aux sources d'émissions de polluants en air intérieur, à l'impact de l'aération et de la ventilation sur les concentrations de polluants en air intérieur
- Mieux connaître le mode d'aération des établissements pour adapter les protocoles d'aération et engager des travaux si nécessaire

### Quelles sont les étapes ?



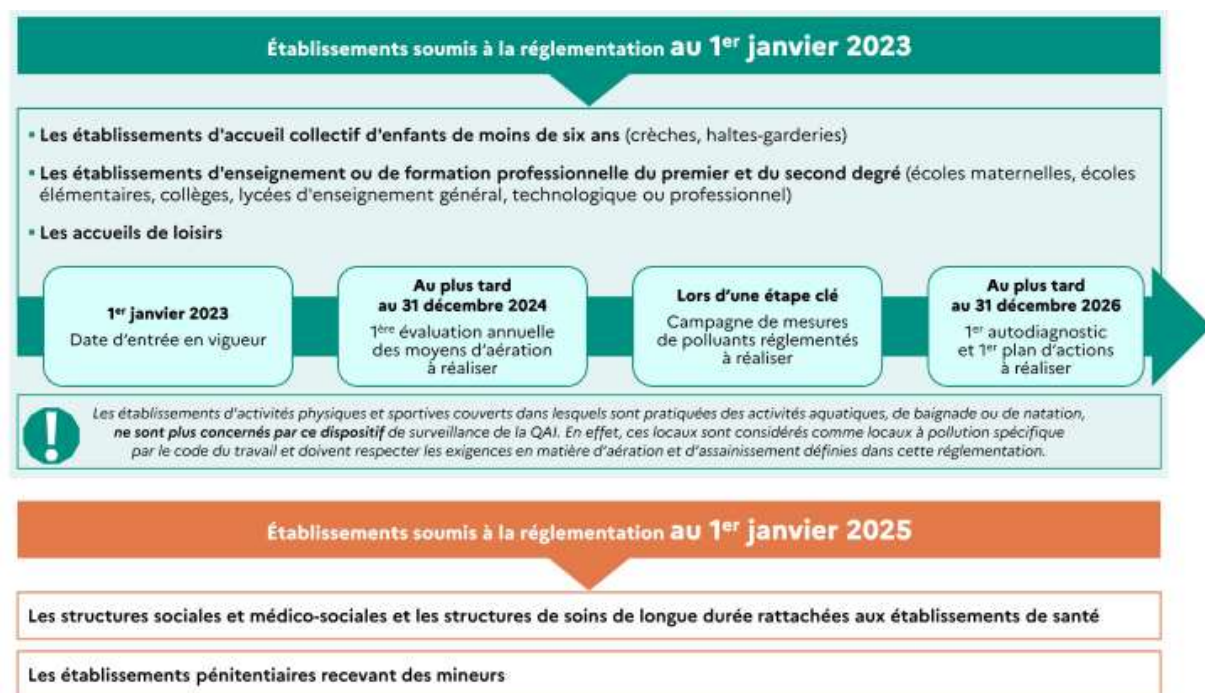
Diag'QAI permet de répondre aux étapes A et B.

### Quelles sont les étapes clés ?





Quels établissements sont concernés ?



[http://www.cerema.fr/system/files/documents/2023/03/plaquette\\_qai.pdf](http://www.cerema.fr/system/files/documents/2023/03/plaquette_qai.pdf)